

D.2019.10.16.5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2019

5. PROJETS TERRITORIALISES

5.1 Doublement de la Capacité Ligne A – Station Jean Jaurès – Intervention artistique dans l'accès historique de la station Jean Jaurès – Création d'une nouvelle œuvre originale pérenne – Phase réalisation - Autorisation de signer le marché n° 52M 2019 14060 M avec M. Felice VARINI

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° D.2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2016.10.19.6.8 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a approuvé l'Avant-Projet de Jean Jaurès.

Les travaux de réaménagement des flux de la station Jean Jaurès réalisés dans le cadre de l'opération de doublement de la capacité ligne A n'ont pas permis de conserver l'œuvre d'art de M. Felice VARINI, se situant au niveau de l'accès historique de la station, côté boulevard Carnot.

Le projet a eu pour conséquence la destruction de l'œuvre rendue nécessaire du fait du remaniement de l'ouvrage destiné à l'usage du public. Le droit d'auteur de l'artiste a été considéré au regard de la juste proportion entre ce remaniement et cette destruction.

Il a été proposé à ce même artiste auteur de l'œuvre de créer une œuvre d'art dans le nouvel accès créé, en lieu et place du précédent, afin de rétablir les repères visuels dans l'accès recréé dans le cadre des travaux

Le marché objet de la présente délibération concerne la réalisation de cette nouvelle œuvre d'art pérenne in situ, comparable à l'œuvre d'art détruite, de type anamorphose.

La procédure retenue est un marché négocié sans mise en concurrence, en référence à l'article R2122-3 alinéa 1 du code de la commande publique qui dispose que "le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique".

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 8 octobre 2010, attribué le marché à M. Felice VARINI pour un montant de 209 850 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2019 14060 M avec M. Felice VARINI.

Le Comité Syndical:
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

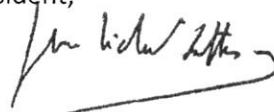
ARTICLE 1 : **AUTORISE** Tisséo Ingénierie à signer avec M. Felice VARINI le marché n° 52M 2019 14060 M concernant la réalisation d'une nouvelle œuvre d'art pérenne de type anamorphose dans le nouvel accès créé côté boulevard Carnot.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES